

DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT D'AMIENS
CANTON D'AILLY SUR NOYE
COMMUNE DE PROUZEL
80160

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 15 mars 2022

Convocation : 7 mars 2022
Compte rendu du 17 mars 2022

Etaient présents : Madame Nathalie PIZZAFERRI, Monsieur Pascal LENOIR, Monsieur Matthieu DACHEUX, Madame Josiane THIERRY, *Monsieur Loïc BACQUET, Monsieur Dominique BELLET, Madame Caroline LECAT, Monsieur Audouin de l'EPINE, Madame Blanche de l'EPINE, Monsieur Arnaud THIERRY, Madame Béatrice VANHUSE*

Absents excusés : *Monsieur Yannick DECOSTER donnant pouvoir à Monsieur Pascal LENOIR, Monsieur Thibault DREUE donnant pouvoir à Madame Nathalie PIZZAFERRI, Madame Catherine DUCATEL donnant procuration à Madame Josiane THIERRY, Monsieur Olivier SAILLARD*

Secrétaire de séance : Monsieur Matthieu DACHEUX

La séance est ouverte à 18h30

.....
Rappel de l'ordre du jour :

- 1- **Vote des Comptes de Gestion, Comptes Administratifs et Affectation des Résultats M14 Communal et M49 Eau**
- 2- **AJOUT : Classement de la Rue de la Gare en voie communautaire**
- 3- **Tenue des bureaux de vote pour les scrutins des élections présidentielles et législatives**
- 4- **Organisation du temps de travail des agents**
- 5- **DIVERS**

Madame le Maire propose un temps de silence pour toutes les victimes du conflit en Ukraine.

Madame le Maire demande au conseil de bien vouloir ajouter un point à l'ordre du jour :

- Classement de la Rue de la Gare en voie communautaire

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout à l'ordre du jour.

1- Comptes de Gestion et comptes administratifs 2021

Compte de gestion de la commune.

Délibération n° 15/2022

Madame le Maire présente le compte de Gestion du receveur qui laisse apparaître un résultat de l'exercice excédentaire de **50 629.37 €** en fonctionnement et un résultat de l'exercice déficitaire de **- 5940.90 €** en investissement.

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 259 434.38 €
Recettes : 266 897.39 €
Résultat de l'exercice : 7 463.01 €
Résultat de n-1 : 43 166.36 €
Part affecté à l'investissement :

Résultat de clôture : 50 629.37 €

Section Investissement :

Dépenses : 105 579.51 €
Recettes : 28379.56 €
Résultat de l'exercice : -77 199.95 €
Résultat de n-1 : 71 259.05€

Résultat de clôture : -5 940.90 €

Le résultat de Clôture du budget communal : 50 629.37 - 5 940.90 = 44 688.47 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le compte de gestion présenté par Monsieur FOUFANA trésorier de Poix de Picardie.

Compte Administratif de la commune.

Délibération n° 16/2022

Madame le Maire présente le compte administratif 2021 de la commune qui est en tout point semblable au compte de gestion du receveur.

Madame le Maire ne prenant pas part au vote, Monsieur Pascal LENOIR est désigné comme président, après en avoir délibéré, l'assemblée accepte à l'unanimité le compte administratif 2021 présenté par Madame le Maire.

- Compte de Gestion de l'eau

Délibération n° 17/2022

Madame le Maire présente à l'assemblée le compte de gestion de l'eau du receveur 2021 qui laisse apparaître un résultat de l'exercice excédentaire en exploitation de **85 681.04 €** et en investissement de **20 033.85 €**

Section exploitation :

Dépenses : 84 508.30 €
Recettes : 158 836.45 €
Résultat de l'exercice : 74 328.15 €
Résultat de n-1 : 11 352.89 €
Part affecté à l'investissement :

Résultat de clôture : 85 681.04 €

Section Investissement :

Dépenses : 5 829.00 €
Recettes : 15807.00 €
Résultat de l'exercice : 9 978.00 €
Résultat de n-1 : 10 055.85 €

Résultat de clôture : 20 033.85 €

Le résultat de clôture du budget eau : 85 681.04 + 20 033.85 = 105 714.89 €

Mme le Maire précise que le résultat très excédentaire de clôture du budget eau s'explique par les recettes de 3 facturations au lieu de 2 en 2021, alors qu'il y en avait eu qu'1 au lieu de 2 en 2020, ainsi qu'une recette d'assainissement sur l'année 2021 d'un montant de 34 000 qui sera à reverser au SIAVS (SI Assainissement Vallée de la Selle) en 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion présenté par Monsieur FOUFANA

Compte Administratif de l'eau
Délibération n° 18/2022

Madame le Maire présente le compte administratif de l'eau 2021, qui est en tout point identique au compte de gestion du receveur.

Madame le Maire ne prenant pas part au vote, Monsieur Pascal LENOIR est désigné comme président, après en avoir délibéré l'assemblée adopte à l'unanimité le compte administratif de l'eau 2020 présenté par Madame le Maire.

Affectation du résultat de la commune
Délibération n° 19/2022

Les membres du conseil municipal ayant approuvé le compte de gestion du receveur, pour le budget communal décident d'affecter la somme de 44 688.47 € au R002 en recettes de fonctionnement et 5 940.90 du résultat de la section de fonctionnement au 1068 en recettes d'investissement afin de combler le déficit d'investissement.

Affectation du résultat de l'eau
Délibération n° 20/2022

Pour le budget eau le résultat de fonctionnement étant positif de 85 681.04 €, cette somme sera reportée au R002 en recettes de fonctionnement et 20 033.85 € au R001 en recettes d'investissement.

2- **CLASSEMENT DE LA RUE DE LA GARE EN VOIE COMMUNAUTAIRE**
Délibération n° 21/2022

Dans le cadre des projets d'aménagement de voiries de la commune, la mairie a souhaité confirmer le classement de ses routes auprès du Département et de la Communauté de Communes. Il s'avère que la Rue de la Gare est une voie communale, alors que la plupart des autres routes sont communautaires à l'exception de la Rue Ernest Cauvin et la Rue du Général Leclerc jusqu'à hauteur de la mairie, qui sont classées en route départementale.

Il est maintenant demandé au conseil municipal de voter pour demander à la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest la classification de la rue de la Gare en voie communautaire.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

3- **TENUE DES BUREAUX DE VOTE POUR LES SCRUTINS DES ELECTIONS
PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES**

Les bureaux de vote pour les élections présidentielles se tiendront le 10 et 27 avril 2022 de 8h00 à 19h00.

Les bureaux de vote pour les élections législatives se tiendront le 12 et 19 juin 2022 de 8h00 à 18h00.

Un tableau de présence est établi selon les disponibilités de chacun. Il est rappelé que les administrés de 18 ans et plus inscrit sur les listes électorales peuvent aussi tenir le bureau de vote et aider au dépouillement. Ils peuvent se faire connaître auprès de la mairie.

4- **ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS**

Délibération n° 22/2022

Mme le Maire informe le conseil que la Préfecture a envoyé une mise en demeure pour la délibération relative à l'organisation du temps de travail des agents suite à son courrier du 10 septembre 2021 sur l'obligation d'instaurer la durée annuelle légale de travail à 1607 heures.

La Préfecture demande au conseil municipal de délibérer sur l'organisation du temps de travail des agents, afin d'apprécier la bonne mise en œuvre de la durée annuelle légale de travail de 1607 heures, incluant la journée de solidarité, qui s'impose à l'ensemble des collectivités territoriales qui emploient des agents à temps complet ou à temps non complet.

Après vérification avec le centre de gestion CDG80, des contrats des agents et des anciennes délibérations sur la journée de solidarité, il est constaté que la durée annuelle légale de travail des agents de la commune de Prouzel est déjà de 1607 heures et organisé comme suit :

Commune de PROUZEL	Durée hebdomadaire de travail	Plage horaire	Nb de jours ARTT	Journée de solidarité
Adjoint administratif : Secrétaire de mairie	35h Sur 4 jours	Lun : 8h-12h/12h45-17h30 Mar : 8h-12h/12h45-19h30 Jeu : 8h-12h/12h45-17h Ven : 8h-12h/12h45-16h00	Néant	1 mercredi/an
Adjoint technique : Agent communal	38h Sur 5 jours	Lun, Mar : 8h-12h / 13h-17h Mer, Jeu : 8h-12h / 13h-16h30 Ven : 8h-12h / 13h-16h	18 jours	1 ARTT/an
Adjoint administratif : Agent APC (Agence Postale Communale)	15h30 Sur 5 jours	Lun, Mer, Ven : 15h00-18h00 Jeu, Sam : 9h30-12h30	Néant	3h06/an

Il est maintenant demandé au conseil municipal, conformément, entre autres, à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et de la loi n°2004-626 du 30 juin 2004, et la mise en demeure de la Préfecture du 25 février 2022, de confirmer la durée annuelle légale de 1607 heures et l'organisation du temps de travail des agents de Prouzel et de fixer ainsi la modalité retenue pour la journée de solidarité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

5- DIVERS

- Collecte des dons pour l'Ukraine : Dans ce contexte de conflit, de nombreuses personnes ont répondu à l'appel en amenant des dons, ensuite triés et reconditionnés par des conseillers. Des administrés ont aidé en fournissant des cartons et le camion qui a permis d'amener plus de 70 colis à la Protection Civile sur Amiens. Mme le Maire remercie tous ceux qui ont participé à cet élan de solidarité.
- Brève du Journal de Prouzel et rappel des dates du mois de Mars : Mme le Maire remercie tous les conseillers et particulièrement Mme Blanche de l'Epine pour la conception, mise en page et distribution très rapide de cette page d'information qui sera renouvelée ultérieurement s'il y a plusieurs annonces à faire dans le village.
- Le SIAVS Syndicat Assainissement Vallée de la Selle a procédé au vote des comptes de gestion, administratifs et budget primitif. La participation de la commune au SIAVS pour 2022 sera de 30 520 euros, montant en baisse.
- Aménagement paysagé de la côte rue du Général Leclerc : Le chemin et les marches qui permettaient d'accéder le long de la côte vont être aménagés pour plus de sécurité grâce à l'aide bénévole des administrés Mr Leullier, Mr Ely et Mr de l'Epine. La mairie financera l'achat du matériel nécessaire.
- Le 9 septembre prochain, un rallye de voitures anciennes défilera dans le village pour le 2eme Hauts-de-France Classic Tour Automobiles organisé par l'Association Auto Classic des Hauts-de-France.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

N. PIZZAFERRI P. LENOIR M. DACHEUX J. THIERRY L. BACQUET

D. BELLET Y. DECOSTER C. DUCATEL T. DREUE C. LECAT
ABSENT ABSENTE ABSENT
PROCURATION PROCURATION PROCURATION

A. DE L'EPINE B. DE L'EPINE O. SAILLARD B. VANHUSE A. THIERRY
ABSENT